



**RAPPORT D'OPÉRATIONS PROPRE AU YUKON - TAXE SUR LE COMBUSTIBLE
YTD-5 VENTES EXONÉRÉES DU DISTRIBUTEUR ET DU VENDEUR**
(Note : Le présent formulaire remplace le formulaire FTD-5 pour le Yukon.)

Pour la période se terminant le :

AAAA / MM / JJ

Nom du percepteur	Numéro d'entreprise fédéral
-------------------	-----------------------------

Ventes exonérés du distributeur		Ventes exonérées du vendeur		Numéro du permis	Carburant diesel	Diesel coloré	Heating Fuel	Mazout domestique	Diesel marine	Carburéacteur vols au canada	Diesel navire	Carburant pour locomotives	Autre taxable	Autre exempt	Total
Nom du client	Motif de l'exonération	Nom du vendeur	Nom du client												
Total des ventes exonérées (devrait correspondre au montant indiqué à la ligne 10 du formulaire FTD - Taxe).															

DÉMONTREZ LES TOTAUX REPORTÉS AU «SOMMAIRE GÉNÉRAL DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE - FTD - TAXE»